



Envoyé en préfecture le 15/12/2022
Reçu en préfecture le 15/12/2022
Publié le 15/12/2022
BERGER LEVRAULT
CONSEIL MUNICIPAL N° 2022 - 43
ID : 031-213105471-20221214-DEC2022_43-AU

DÉCISION PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSTRUCTION D'UN GYMNASE : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Le Maire de la Commune de Seysses ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4671 en date du 9 juin 2020 donnant délégation au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 4711 en date du 16 décembre 2020 portant approbation de principe et sollicitation d'aides financières auprès des partenaires institutionnels pour la construction d'un gymnase,

Vu la décision n° 2021-28 portant actualisation du plan de financement en phase APD et demande de subvention,

Considérant qu'il convient d'actualiser le plan de financement du projet compte tenu que le règlement des aides du Conseil Départemental de la Haute-Garonne permet, vu le montant des travaux engagés, de solliciter une 3^{ème} tranche de subvention au titre du contrat de territoire,

DECIDE

Article 1 : Le plan de financement prévisionnel de l'opération de construction d'un gymnase associé au collège est ainsi modifié :

	Dépense	Recette
Montant des travaux HT	3.277.200 €	
Etat (DETR) (9,15 %)		300.000 €
Région (9,15 %)		300.000 €
Département - Contrat de territoire 2021 (9,15 %) 1 ^{ere} tranche		300.000 €
Département - Contrat de territoire 2022 (9,15 %) 2 ^{eme} tranche		300.000 €
Département - Contrat de territoire 2023 (9,15 %) 3 ^{eme} tranche		300.000 €
Ville : Autofinancement / Emprunt (54,25%)		1.777.200 €
TOTAL OPERATION	3.277.200 €	3.277.200 €

Article 2 : De solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une 3^{ème} tranche de subvention au titre du Contrat de Territoire en 2023.

Article 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames, Messieurs les Conseillers Municipaux lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal

Fait à Seysses, le 14 décembre 2022

Le Maire,
Jérôme BOUTELOUP

